

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

# SHADO

### SOMMAIRE

1.	IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DU FOURNISSEUR.....	
2.	COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS.....	
3.	IDENTIFICATION DES RISQUES.....	
4.	IDENTIFICATION DES RISQUES.....	
5.	MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE .....	
6.	MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE .....	
7.	MANIPULATION ET STOCKAGE .....	
8.	CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE.....	
9.	CONTROLE PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.....	
10.	STABILITE ET REACTIVITE.....	
11.	INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.....	
12.	INFORMATIONS ECOLOGIQUES .....	
13.	CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION .....	
14.	INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT .....	
15.	INFORMATIONS REGLEMENTAIRES .....	
16.	AUTRES INFORMATIONS.....	

Révision : Les sections contenant une révision ou une information nouvelle sont repérées par le signe ♣.

### 1. IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DU FOURNISSEUR



Nocif



Dangereux

pour l'environnement

Nom du produit ..... **SHADO**

Utilisation ..... **Herbicide**

Identification de l'entreprise ..... **CHEMINOVA AGRO FRANCE**  
 19 Bd Eugène DERUELLE  
 69003 LYON  
 Tel 04 37 23 65 70  
 Fax 04 76 71 08 46  
**cheminova@cheminova.com**

N° d'appel d'urgence ..... **Centre antipoison :**  
Paris : 01.40.05.48.48  
Lyon : 04.72.11.69.11  
Marseille : 04.91.75.25.25  
Lille : 03.25.81.28.22

**2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

- **Nature chimique : Suspension Concentrée (SC) de 300 g/l de Sulcotrione**
- **Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Sulcotrione	99105-77-8	N	R 51/53	26
Fatty alcohol ethoxylate	--	Xn, Xi, N	R 22, R 41, R 50	0,16
Propylène Glycol	57-55-6	--	--	8,2
1,2 Benzisothiazol-3 (2H)-one	2634-33-5	Xn, Xi, N	R 22, R 38, R 41, R 43, R 50	0,007

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

**3. IDENTIFICATION DES RISQUES**

Irritant pour les yeux.

Effet cancérogène suspecté : preuves insuffisantes.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**4. IDENTIFICATION DES RISQUES****SYMPTOMES**

Réaction allergique possible.

**ACTION**

**Contact avec la peau:** Enlever immédiatement tous vêtements et chaussures souillés ou éclaboussés à moins qu'ils ne collent à la peau. Tremper la peau affectée dans beaucoup d'eau pendant 10 minutes ou plus si la substance persiste sur la peau. Consultez un médecin.

**Contact avec les yeux:** Rincer l'œil avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consultez un médecin.

**Ingestion:** Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Si le blessé est conscient, lui donner immédiatement 1/2 litre d'eau à boire. Consultez un médecin.

**Inhalation:** Écarter la victime du lieu d'exposition, tout en s'assurant de sa propre sécurité durant l'opération. Consulter un médecin.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Moyens d'extinction:**

Produits chimiques or Dioxyde de Carbone pour les petits feux, eau pulvérisée ou mousse pour les feux plus importants.

**Dangers d'exposition:**

Par décomposition thermique, risque de formation de produits volatiles, toxiques, malodorants, irritant et inflammables tel que le méthyle mercaptan, dioxyde de soufre, le chlorure d'hydrogène, le monoxyde Carbone ou le dioxyde de Carbone.

**Mesures particulières:**

Le personnel d'intervention doit être équipé de masques, d'appareils respiratoires autonomes. Contenir toutes les eaux ou matériaux d'extinction pour les éliminer en toute sécurité.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### ▪ Précautions individuelles:

Porter des équipements de protection individuels adaptés et éloigner les personnes non protégées. Eloignement des sources de combustion, d'inflammations et bloquer les apports d'oxygène (ventilation).

### ▪ Précautions pour l'environnement:

Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol. Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant (sépiolite). Il est recommandé que les réserves de matériaux absorbants soient suffisantes pour faire face à tout déversement raisonnablement prévisible. Protéger les égouts des déversements potentiels afin de minimiser les risques de pollution. Ne pas jeter les eaux de lavage à l'égout. Contacter les autorités compétentes lorsqu'une situation ne peut être maîtrisée rapidement et efficacement. Dans le cas d'un déversement dans l'eau, empêcher la dispersion du produit au moyen d'un dispositif de barrage adéquat.

### ▪ Procédures de nettoyage:

Récupérer les produits contaminés sur la surface concernée, mettre en fût pour envoi en centre de traitement spécialisé agréé pour incinération. Laver à l'eau la surface contaminée et récupérer les eaux de lavage pour traitement. Recouvrir la zone contaminée au moyen de matières absorbantes telles que sable ou sépiolite.

Voir section 8 pour la protection du personnel et section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### ▪ Conditions pour la manipulation:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants adéquats (de type Nitrile), des lunettes ou un pare-visage. Eviter tout contact de la peau, des yeux ou des vêtements avec le produit, qu'il soit neuf ou usagé. De bonnes conditions d'hygiène corporelle et de propreté du lieu de travail doivent être respectées. Se laver abondamment les mains après chaque utilisation. Ne pas laver les vêtements de travail avec le linge domestique.

### ▪ Conditions de stockage:

Conserver dans un récipient bien fermé, dans un endroit frais et bien ventilé. Prévention des incendies et des explosions : Les chiffons imbibés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation. Stocker sous abri, dans un local approprié, à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition, à une température < 35 °C. Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas stocker de préférence dans des endroits où la température risque de descendre en dessous de -5° C.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**Disposition générale :** Lors de l'utilisation se référer en priorité aux informations figurants sur l'étiquette

Valeurs limites d'exposition : Non déterminé

**Mesures d'ordre technique:** Respecter la réglementation communautaire et nationale en matière d'environnement. Respecter le code de l'environnement.

**Protection respiratoire:** Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type AP).

**Protection des mains:** Gants imperméables, résistants aux produits chimiques, résistants aux solvants organiques. Porter des gants à usage unique, de bonne qualité.

**Protection des yeux:** Porter de préférence un masque ou un pare visage et à défaut des lunettes de protection.

**Protection de la peau:** Vêtement de protection appropriée couvrant toutes les parties du corps.

## 9. CONTROLE PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect :** Suspension aqueuse blanche

**État:** Liquide

**Odeur:** Odeur de colle

**Point d'éclair :** > 76°C

**Propriété explosive :** Dangers d'explosion pratiquement nuls dans les conditions de stockage recommandées au point 7.

**Pression de vapeur :**  $4.0 \times 10^{-8}$  mm Hg à 25°C (Sulcotrione)

**Comburant:** Non comburant

**Solubilité dans l'eau:** Miscible à l'eau en toutes proportions.

**Solubilité dans des solvants organiques (sulcotrione) :** Acétone : 40 g/l à 25°C

Chlorobenzène : 10 g/l à 25°C

Ethanol : < 6 g/l à 25°C

Xylène : < 6 g/l à 25°C

**Coefficient de partage n-octanol/eau:** Log  $K_{ow}$  < 0 (Sulcotrione)

**Densité relative :** 1,14 à 20°C

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

**Stabilité:** Stable dans des conditions normales.

**Conditions à éviter:** Eviter le stockage à une température > 35°C dans un endroit confiné.

**Matières à éviter:** Oxydants forts et réducteurs forts.

**Produits de décomposition dangereux:** Voir point 5.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aigüe

* par ingestion (rat)	DL <sub>50</sub> = > 2000 mg/kg
* par contact avec la peau (lapin)	DL <sub>50</sub> = > 2000 mg/kg
* par inhalation (rat)	CL <sub>50</sub> = > 4.94 mg/l/4h air
* Irritation de la peau (lapin)	Faiblement irritant
* Irritation des yeux (lapin)	Faiblement irritant
* Sensibilisation de peau (cobaye)	Sensibilisant

### Toxicité chronique (Sulcotrione)

* Cancérogénicité	Effet cancérogène suspecté, preuves insuffisantes (cancérogènes de catégorie 3)
* Tératogénicité	Aucunes indications
* Effets mutagènes	Non mutagène

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Toxicité pour les organismes aquatiques** CL<sub>50</sub> (96h) poisson = > 100 mg sa/l (Oncorhynchus mykiss)

CL<sub>50</sub> (48h) daphnie = > 100 mg sa/l (Daphnia Magna)

CE<sub>r50</sub> (72h) algue = 18 mg sa/l (Navicula pelliculosa)

CE<sub>50</sub> (7j) plante aquatique = 0.02 mg/l (Lemna Gibba)

### Toxicité pour les abeilles

DL<sub>50</sub> orale (48h) = > 100 µg/abeille

DL<sub>50</sub> contact (48h) = > 100 µg/abeille

### Autre toxicité

CL<sub>50</sub> ver de terre (14j) = > 1000 mg/kg

Pas d'effet sur les micro-organismes du sol

### Mobilité

Sulcotrione est mobile dans l'environnement

### Persistance et dégradabilité

La Sulcotrione est biodégradable, mais ne remplit pas les critères requis pour être facilement biodégradables. Il subit une dégradation rapide dans l'environnement et des eaux usées. Dégradation par périodes de demi-vie varient en fonction de circonstances, mais sont généralement de quelques jours dans le sol aérobie et de l'eau.

### Potentiel de bioaccumulation

Non bioaccumulable

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Produit/emballage


L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités. L'incinération doit être pratiquée dans centre de traitement spécialisé. Eliminer le produit et son emballage avec soin et de façon responsable. Ne pas jeter à proximité des mares, des cours d'eau, des fossés, ou dans les égouts. Laver les surfaces en contact à l'eau et récupérer l'eau de lavage pour traitement. Veiller à respecter la réglementation en vigueur. Le récipient vide, non nettoyé reste considéré comme une matière dangereuse.

#### Produit de rinçage

Ne pas rejeter à l'égout. Ne pas contaminer les eaux naturelles Nettoyer les appareils sur le lieu d'épandage et éliminer les eaux en les pulvérisant sur la zone de traitement.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### ▪ ADR/RID/ADNR

No ONU	3082
Classe ADR	9
Etiquetage	
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Sulcotrione)

#### ▪ IMDG /OMI

No ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui



#### ▪ IATA

No ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Sulcotrione)

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

#### Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

<b>Symbole(s)</b>	Xn Nocif N Dangereux pour l'environnement	 
<b>Phrase(s) de risque R</b>	R40 R 36 R 43 R50/53	Effet cancérogène suspecté. Preuves insuffisantes Irritant pour les yeux Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>Phrase(s) de sécurité S</b>	S 2 S13  S20/21 S36/37 S 60 S61	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Eliminer le produit et/ou son récipient comme un produit dangereux Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
<b>Phrase(s) SP</b>	SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes)

#### Autres prescriptions

Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les phases de préparation et de traitement.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)

**Protection des travailleurs** : réglementation française

Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O. Prévention médicale : Code du travail

- article R 234.9 et 10 (femmes)
- article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)
- articles R 231-35 et 38 (formation)

Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire) **Protection de l'environnement** Installations classées (ICPE) : code de l'environnement livre V titre I Stockage - Rubrique des ICPE (France) : fonction du produit 1172

**16. AUTRES INFORMATIONS**Délai de réentrée sur les parcelles traitées:

48 Heures, ou port de protections appropriées.

Les phrases suivantes représentent les phrases R en toutes lettres des ingrédients (cités au chapitre 2) :

R22: Nocif en cas d'ingestion

R38: Irritant pour la peau

R41 : Risque de lésions oculaires graves

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R50: Très toxique pour les organismes aquatiques

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.